



www.bourgenbresse.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210100533-20230512-62294-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/05/2023

Publication : 12/05/2023

N°: 62 234

Du: 12 Mai 2023

Objet : Délégation à un conseiller municipal des fonctions d'Officier de l'Etat Civil

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L 2122-18 et l'Article L 2122-32 (Loi n° 96-142 du 21 février 1996) ;

Attendu l'empêchement rencontré par Monsieur le Maire et ses adjoints pour remplir les fonctions d'Officier de l'Etat Civil, s'agissant de la célébration du mariage de :

- Monsieur Bastien PERRET et Madame Marine PONSARD le samedi 15 juillet 2023 à 11 heures 30

VU les articles 4 et 5 de l'Instruction Générale Relative à l'Etat Civil de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 11 mai 1999.

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Madame Martine DESBENOIT, conseillère municipale est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil le samedi 15 juillet 2023 à 11 heures 30 pour le mariage PERRET - PONSARD

ARTICLE 2 :

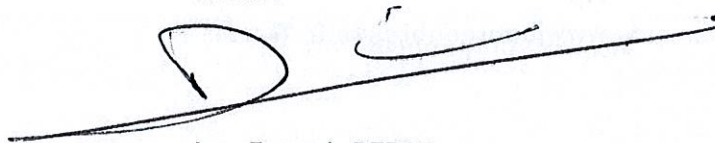
La délégation confiée à Madame Martine DESBENOIT, comprend les fonctions d'Officier d'Etat Civil exclusivement pour la célébration du mariage prévu à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

ARTICLE 3 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Préfète de l'Ain et à Monsieur le Procureur de la République de BOURG-EN-BRESSE (Ain).

BOURG-EN-BRESSE, le 12 Mai 2023

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

Notifié ou publié conformément à la réglementation le 12 mai 2023
Pour le Maire
et par délégation,

La responsable du service Population-Prestations internes

Carole GABON

